

# "SALUS PATRIAE SUPREMA LEX"

## Sur les pas de Vital LEONARD, Major Honoraire du Génie

Début de cette année, l'Adjudant Vincent Degraeve du Département Génie - Section Déminage et Explosifs –a fait don au Musée d'une peinture représentant Vital Siméon Maximilien Léonard, officier du Génie et combattant de la première guerre mondiale. Ce souvenir, conservé longtemps par sa belle-famille, a trouvé une place de choix dans notre salle de synthèse. Cette très belle peinture, le représentant revêtu du grade Capitaine et reproduite au dos de la couverture, constitue en effet une pièce maîtresse de nos sources iconographiques. En particulier, les nombreuses décorations de ce vétéran 14-18 nous ont conduit à interroger la phaléristique, science auxiliaire de l'histoire ayant pour objet l'étude des ordres, décorations et médailles. Sacré parcours que celui qui, après une carrière militaire peu banale, embrassera avec les mêmes qualités une carrière politique communale et provinciale !

Vincent Scarniet

### Quelques mots sur sa carrière militaire

Vital Léonard (° Villers-sur-Lesse le 9/05/1887), soldat engagé volontaire en 1905, prolonge son engagement en 1909, il est alors sergent. Lorsque l'Allemagne déclare la guerre à la Belgique, il est adjudant dans la Compagnie T.P. ( Télégraphie et Projecteurs) au sein du Bataillon du Génie de Forteresse de Namur. Le Ministre de la Guerre commissionnera dans les premiers mois de guerre un grand nombre d'adjudants au grade de sous-lieutenant auxiliaire pour la durée de la guerre. Vital Léonard, chaudement recommandé dès le 9 août 1914 par son commandant de compagnie, en fera partie le 15 avril 1915. Pendant près de quatre ans, il servira son pays en guerre de manière exemplaire au sein du 4<sup>e</sup> Génie.

Le 21 juillet 1918, une réorganisation prépare les divisions d'armée (DA) à l'offensive libératrice qui permet d'être envisagée au début de l'automne. Au sein de la 4<sup>e</sup> DA, trois bataillons seront appelés à fournir l'appui génie : les 4<sup>e</sup> 10<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> Bn Génie, les deux derniers créés en partie sur base du 4<sup>e</sup> Génie. Le Lieutenant du Génie Léonard participera activement à l'offensive des Flandres comme commandant de la 2<sup>e</sup> Compagnie du 10<sup>e</sup> Génie en appui de la 10<sup>e</sup> Division d'Infanterie. Nous reviendrons plus en détail sur cette période dans le cadre du centenaire du début de la première guerre mondiale.

Du 17 novembre 1918 au 8 avril 1919, Vital Leonard fait partie de l'armée d'occupation de la Rhénanie où le 10<sup>e</sup> Génie est caserné à Uerdingen et Friemersheim. Rentré en Belgique, le bataillon est cantonné à Philippeville jusqu'en novembre d'où il rejoindra Namur lors de la récréation du 4<sup>e</sup> Régiment du Génie .

En août 1921, une armée permanente d'occupation est constituée et placée sous les ordres du commandant de la IV<sup>e</sup> DA. A ce moment, c'est le 5<sup>e</sup> Régiment du Génie qui est déployé en Allemagne et une permutation (malheureuse) des dénominations intervient. Le 5<sup>e</sup> Gn devint le 4<sup>e</sup> Gn et le 4<sup>e</sup> Gn caserné à Namur devint le 5<sup>e</sup> Gn. C'est en qualité de commandant de la 2<sup>e</sup> Cie d'un bataillon fourni par le fraîchement rebaptisé 5<sup>e</sup> Génie que Vital Léonard reprend le chemin vers l'Allemagne dans le cadre d'une relève dans le courant de ce même mois d'août 1921.

En novembre 1923, une nouvelle réorganisation entraîne le passage de ce bataillon du 5<sup>e</sup> Génie déployé en Allemagne au 4<sup>e</sup> Régiment du Génie. Le restant du 5<sup>e</sup> Génie de Namur est supprimé et passe ainsi pour moitié au 3<sup>e</sup> Génie (caserné à Namur) et pour moitié au 4<sup>e</sup> Génie déployé en Allemagne à ce moment. Le Capitaine Léonard passe ainsi au 3<sup>e</sup> Génie.

Le 26 juin 1924, le 3<sup>e</sup> Génie fut chargé de désigner une compagnie renforcée pour relever le 1<sup>er</sup> Génie qui faisait partie du détachement belge de la Ruhr. L'extension de la zone d'occupation à la Ruhr avait été décidée début 1923. Le 11 janvier, les forces franco-belges occupèrent les centres de production de charbon, de fer et d'acier pour obliger l'Allemagne à s'acquitter de sa dette de guerre. Le commandant du détachement de relève ?....Le capitaine Léonard...qui rejoindra finalement Namur en novembre 1924.

L'occupation de la Rhénanie et de la Ruhr fut loin d'être une promenade de santé. Plusieurs attentats meurtriers émailleront cette période, particulièrement en 1923



Fig 1-Photo prise à Ruhrhort (Duisburg) en août 1922 lors de son deuxième séjour en Allemagne. Le Lieutenant Léonard (à gauche) pose avec deux officiers qui n'ont pu être identifiés.



Fig 2- L'occupation musclée de la Ruhr par les forces franco-belges fait la une du « Patriote Illustré » du 25 janvier 1923

En 1926, nouvelle réorganisation (une de plus !). Deux des trois bataillons et l'état-major du 4<sup>e</sup> Génie rentrent en Belgique, ne laissant qu'un bataillon (le 1<sup>er</sup> Bn) jusqu'à la fin de l'occupation de la Rhénanie en 1929. A ce moment, le bataillon du 3<sup>e</sup> Génie qui tenait garnison à Namur rejoint les deux autres bataillons à Liège, mais le cadre officiers et sous-officiers passera presque complètement au 4<sup>e</sup> Génie. Le Capitaine Léonard figure à l'ordre de bataille comme commandant de la 1<sup>ere</sup> Cie du 3<sup>e</sup> Bn du 4<sup>e</sup> Génie.

Réalisant que son passage par les cadres ne le positionnant pas favorablement pour les examens d'avancement au grade de major, il se résoudra à renoncer à l'avancement en 1930. Deux ans plus tard, il sera admis à la retraite à sa propre demande .

## Que nous apprend le portrait du Capitaine Léonard ?

Les huit chevrons arborés sur la manche gauche de sa grande tenue témoignent de quatre années de présence ininterrompue au front. Les nombreuses distinctions honorifiques confirment non seulement sa participation aux différentes phases du conflit de 14-18 mais également sa bravoure au combat. Le port de la fourragère aux couleurs de l'ordre de Léopold est dû à son appartenance au 4<sup>e</sup> Génie. On devine sur les épaulettes dorées le monogramme du Roi Albert I.

La consultation de son dossier personnel nous permet de dater son portrait entre le 27 novembre 1930 (date d'octroi de la décoration la plus récente représentée sur le portrait) et le 31 mars 1933, date à laquelle il fut promu capitaine-commandant dans le cadre de la réserve auquel il appartient à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1932.

## Des précisions sur les distinctions honorifiques

## Officier de l'Ordre de la Couronne (1)

Quatrième grade dans l'ordre de la Couronne créé par décret du Roi Léopold II le 15 octobre 1897 et appartenant, avec l'Ordre de Léopold et l'ordre de Léopold II aux trois ordres nationaux.

La Croix d'Officier de la Couronne, destinée aux officiers du grade de capitaine au moins, des cadres actifs et de réserve comptant au moins vingt-cinq années d'ancienneté lui fut octroyée par Arrêté Royal du 27 novembre 1927. Elle succédait à celle de chevalier obtenue en 1923 pour 15 années d'ancienneté.

Devenu officier en 1915, il ne totalisait à sa titularisation de chevalier (cinquième grade) que 8 ans de service dans cette catégorie. A ces huit années s'ajoutaient 7 années de bonification (une année pour la Croix de guerre, quatre années pour huit chevrons de fronts et deux années pour des citations à l'ordre du jour de l'armée).

Les bonifications d'ancienneté accélérèrent également l'octroi de la Croix d'officier dans le même ordre.

## Chevalier de l'Ordre de Léopold (2)

Ordre national de chevalerie le plus ancien puisque créé par le premier Roi des Belges par une loi du 11 juillet 1832. Cinquième classe de cet ordre, la croix de chevalier lui fut octroyée par Arrêté-Royal du 27 novembre 1925 pour un total de 20 ans de service.

## Croix de Guerre avec palmes (3)

Cette croix en bronze, créée le 25 octobre 1915, a été remise aux militaires pour un acte de courage devant l'ennemi. La Croix de Guerre pouvait également être conférée à un militaire étranger. Elle fut aussi octroyée dans d'autres circonstances que l'acte de courage : bonne conduite et porteur de 5 chevrons de front minimum, volontaire de guerre de plus de 40 ans ou de moins de 16 ans ayant au minimum 18 mois de service dans une unité combattante, prisonnier de guerre évadé qui s'est engagé dans les 3 mois de son évasion ou militaire inapte au front suite à une blessure.

Sur le ruban, pouvait s'y apposer une palme de bronze par citation à l'Ordre du Jour de l'Armée (O.J.A). Cinq palmes de bronze étaient remplacées par une palme d'argent et cinq d'argent par une en or. A l'instar de la palme, le lion fut utilisé pour représenter dans les mêmes conditions les citations à l'ordre du jour des unités des échelons inférieurs.

On distingue trois palmes en bronze apposées sur le ruban de la médaille de Vital Léonard. Celles-ci correspondent aux trois citations obtenues :

« *S'est réellement dévoué et a donné des preuves de grande bravoure en coopérant sous le feu violent de l'ennemi à la destruction de maisons situées sur la rive droite de l'Yser près des ponts de Tervaete* » (O.J.A. du 30 novembre 1914)

« *Officier très courageux. S'est exposé à plusieurs reprises en transportant et en faisant exploser à proximité de l'ennemi des bombes non explosées après les violents bombardements des 23 et 24 mai 1916* » (O.J.A. du 26 juin 1916). Cette deuxième citation lui valut l'octroi de la Croix de Guerre.

« *Pendant les opérations contre nos ennemis communs, s'est distingué par son courage, son abnégation, son travail et a contribué à la belle victoire que les nations civilisées ont remportés pour le droit de la liberté.* ». Cette citation à l'O.J.A. de l'Armée Hellénique en date du 9 février 1920 accompagnait l'octroi de la Croix de Guerre hellénique de 2<sup>e</sup> classe (voir 9.)

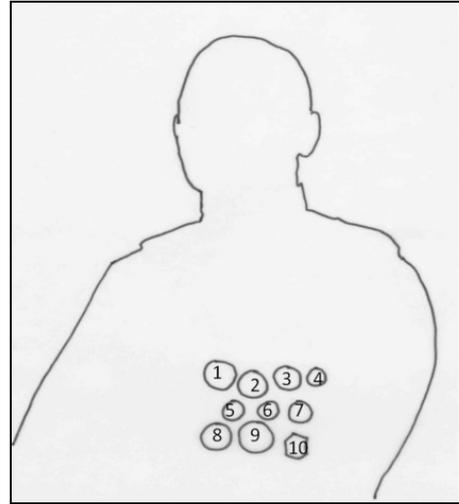


Fig 3-Identification des distinctions honorifiques (Voir photo en dos de couverture)

Fig 3- Identificatie van de eervolle onderscheidingen (Zie foto op de achterkast)

### **Médaille de l'Yser 1914-1918 (4)**

Créée par arrêté-loi du 18 octobre 1918, cette médaille était conférée à ceux qui, au cours de la période comprise entre les 17 et 31 octobre 1914 inclus, ont fait partie de l'armée de campagne en lutte sur l'Yser et se sont montrés dignes de cette distinction. Elle fut également décernée à titre posthume et aux militaires alliés ayant participé à cette bataille. Le modèle et le dessin en seront arrêtés ultérieurement - précisait l'arrêté- Cette médaille en bronze est suspendue à un ruban de moire noire [symbolisant le deuil], de 37 millimètres de large, portant au centre une bande rouge [symbolisant le sang] verticale de 16 millimètres de large.

Le modèle adopté ultérieurement comportera sur l'avvers un homme nu et casqué tenant une lance en main, évoquant l'arrêt de l'avance allemande et du côté droit les dates 17-31 OCT. 1914. Dans le médaillon émaillé figure la mention « YSER ». Sur le revers, un lion blessé sur fond de champ de bataille, avec à nouveau la mention « YSER ».

Les spécialistes et collectionneurs font remarquer à juste titre que la piètre manufacture de cette illustre décoration ne fut pas à la hauteur d'un fait d'armes des plus sanglants (pertes équivalant à un tiers de l'effectif total de l'armée) qu'elle était destinée à immortaliser.

### **Médaille de la Victoire (5)**

Cette décoration est due au Maréchal Foch, Commandant en chef des troupes alliées à la fin de la guerre, qui avait proposé la création d'une médaille commémorative commune à toutes les Nations belligérantes alliées. Gravée librement par chacune des 15 nations qui l'adoptèrent, cette décoration devait toutefois représenter à l'avvers une victoire ailée et sur le revers les armoiries de la nation concernée et l'inscription traduite dans la langue du pays «*La Grande Guerre pour la Civilisation* » sur un module en bronze d'un diamètre de 36 mm. Sur le ruban, identique pour toutes les puissances, figuraient deux arcs-en-ciel juxtaposés par le rouge avec, sur chaque bord, un filet blanc.

La version belge, créée le 19 juillet 1919 a été réalisée par le graveur Paul Du Bois. Sur l'avvers se trouve la Victoire, les ailes étendues, sur un globe. Au revers, dans une couronne de lauriers, se trouvent les armoiries de la Belgique et suivant le bord de la médaille, le texte bilingue "LA GRANDE GUERRE POUR LA CIVILISATION - DE GROOTE OORLOG TOT DE BESCHAVING".

### **Médaille Commémorative de la Campagne 1914-1918 (6)**

Décernée aux Belges qui ont servi, pendant la guerre, dans les forces armées belges et qui étaient ayant droit au port de la Médaille de la Victoire. Cette médaille en bronze, triangulaire arrondie, fut créée le 21 juillet 1919 et le ruban pouvait être muni d'un nombre d'insignes : une couronne pour les volontaires de guerre, une barrette en argent pour chaque chevron de front, une barrette en vermeil remplaçant 5 barrettes en argent, une croix en émail rouge pour chaque chevron de blessure, etc.

L'avvers de la médaille porte la tête casquée d'un soldat avec le casque orné de lauriers. En bas, aux coins, se trouvent les dates "1914" et "1918" tandis qu'en haut se trouve un lion entouré d'une branche de chêne (à gauche) et une branche de laurier (à droite). Le revers montre, sous une couronne flanquée des mêmes branches que le lion de l'avvers, l'inscription bilingue "MEDAILLE COMMEMORATIVE DE LA CAMPAGNE 1914-1918 - HERDENKINGSMEDAILLE VAN DEN VELDTOCHT".

### **Croix Militaire de 2<sup>e</sup> classe (7)**

Instituée le 11 février 1885, la Croix Militaire est destinée à récompenser les officiers ayant accompli vingt-cinq années de bons et loyaux services depuis leur entrée à l'armée. En 1895, cette distinction sera divisée en deux classes: la deuxième classe confirmant les conditions de sa création, la première classe récompensant 25 ans de service dans la catégorie d'officiers. C'est donc logiquement que la Croix Militaire de 2<sup>e</sup> classe lui fut décernée par Arrêté Royal 27913 du 8 avril 1930, ayant signé son engagement comme soldat au Régiment du Génie en 1905.

## Médaille Civique de 2<sup>e</sup> classe (8)

Une décoration civique fut créée par Arrêté-Royal du 21 juillet 1867 pour récompenser les services rendus au pays à la suite d'une longue carrière dans des fonctions provinciales et communales ainsi que des actes éclatants de courage, de dévouement ou d'humanité. La décoration compte cinq classes : la Croix de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> classe, la médaille civique d'or, d'argent et de bronze.

Un Arrêté Royal du 8 juillet 1926 décerne au Capitaine Léonard cette distinction essentiellement civile et donc peu courante pour un militaire. L'absence de toute explication dans son dossier personnel nous posait problème: il ne pouvait toutefois s'agir ni d'un « brevet d'ancienneté » ni d'une « récompense » pour un acte de courage pendant la guerre, les décorations militaires précédemment décrites y avaient pourvu.

L'Historique du Génie de Namur écrit par le Général Honoraire Malevé nous en fournit l'explication. Pour cela, il faut remonter aux intempéries de décembre 1925. Des pluies abondantes succédèrent à des chutes de neige importantes provoquant une des pires crues que Namur ait connu dans son histoire moderne: « *Toute la plaine de Jambes, la Plante et une bonne partie de la ville de Namur furent envahies par les eaux. Les premiers secours furent organisés par le 3<sup>e</sup> bataillon du 3<sup>e</sup> Génie dès le 30 décembre ; malheureusement ce bataillon ne disposait que d'une demi-classe instruite, ce qui limitait son action. C'est à Jambes où la situation fut la plus critique, que toutes les troupes du Génie furent employées, sauf un détachement à l'hôpital civil (rive gauche).*

*La localité fut divisée en deux secteurs que se partagèrent le capitaine Léonard et le lieutenant Moraine.*

*La tâche du Génie fut pénible. Le courant était d'une violence inouïe...Les pilotes des bateaux d'E.A.P [Equipage Automobile de Ponts] devaient manœuvrer avec adresse et vigueur sous peine d'être projetés contre les murs de clôture ou de maisons...*

*Officiers, gradés et soldats se prodiguèrent pendant cette période malheureuse et la population, aussi bien que les autorités, ne ménagèrent pas leurs éloges pour le dévouement absolu et l'abnégation montrée par l'armée tant dans le ravitaillement de la population que dans l'évacuation des malades et habitants en danger. De nombreuses décorations furent octroyées à des militaires pour des actes de courage et pour dévouement ....»*



Fig 4-La Meuse à hauteur du Casino de Namur



Fig 5-Distribution des vivres et du courrier par l'armée

Le 4 janvier 1926, le Roi et la Reine visitèrent les quartiers sinistrés et apportèrent leur réconfort à la population : « *Ils y furent conduits en barque par les soldats du Génie, qui, consécration suprême, furent félicités par nos Souverains pour leur grand dévouement* »



Fig 6- le Roi Albert I converse avec les sinistrés, réfugiés aux étages.



Fig 7- Le Roi Albert I et la Reine Elisabeth s'entrelient avec Vital Léonard (collection Musée du Génie©)

### Croix de Guerre Hellénique (9)

Créée en 1917, peu de temps après l'engagement de la Grèce aux côtés des Alliés, cette croix de guerre était destinée à récompenser les militaires grecs méritants. La médaille argentée, réalisée par le sculpteur français André Rivaud, représente une épée verticale sur une guirlande circulaire avec une barre horizontale portant l'ancienne devise spartiate "Η ΤΑΝ Η ΕΠΙ ΤΑΣ" [reviens à la maison soit avec ton bouclier soit dessus (allusion au pavois)]. Les inscriptions "ΕΛΛΑΣ" ("Grèce") et "1916-1917" figurant sur le revers. Le ruban de 35-37 mm de large est noir bordé de bleu. La croix de guerre était décernée en trois classes se distinguant par le ruban: le ruban simple pour la 3e classe, l'apport d'une étoile à cinq branches en bronze pour la 2e classe et une palme en bronze pour la 1ere classe. Elle fut également décernée aux militaires des armées alliées, en particulier aux militaires français appartenant à l'Armée d'Orient. L'attribution de cette décoration à Vital Léonard fait probablement suite à une proposition belge dans un cadre de réciprocité entre nations alliées.

### Médaille du Centenaire de l'Indépendance (10)

Cette médaille en bronze argenté était destinée à récompenser ceux qui, avant le 1 janvier 1931, avaient servi le pays pendant au moins 20 ans et qui, par ce fait, pouvaient recevoir une des décorations suivantes : la Décoration Civique pour Ancienneté, la Croix Militaire ou la Décoration Militaire. Le Roi Albert I institua cette médaille le 20 juillet 1930. L'effigie des trois premiers rois des Belges figurent sur l'avvers. L'inscription "1830-1930" figure au revers.

Ici s'arrête donc la description et les circonstances d'octroi des distinctions honorifiques visibles sur le tableau. Six décorations supplémentaires viendront s'ajouter à cette impressionnante panoplie...

### La Carte, l'insigne et la Croix du Feu(11)

La Carte du Feu a été créée en 1932 pour être attribuée à tous les Belges qui avaient accompli au moins 12 mois dans une unité au contact de l'ennemi. Le préambule de l'Arrêté Royal du 14 mai 1932 en exposait les motifs et l'origine de l'appellation : « *...voulant, par un témoignage tout particulier de Notre Bienveillance reconnaître les services rendus au Pays, par ceux des Militaires Belges, de bonne conduite, des unités de la guerre 1914-1918 qui, en contact direct avec l'ennemi, ont éprouvé les fatigues, risques et dangers résultant plus spécialement de la lutte par le feu et le mouvement...* »

Les Editions ROSEZ de Bruxelles publieront entre 1933 et 1940 plusieurs versions du Livre d'Or de la Carte du Feu, reprenant par unité la liste des renseignements fournis par les récipiendaires, parfois accompagnés d'une photo. Nous y retrouvons dès l'édition de 1934-1935 la mention et la photo de Vital Léonard.



Fig 8- Extrait du Livre d'or de la Carte du Feu

Fig 8-Uit het Guldenboek der Vuurkaart

Contrairement aux chevrons de front auxquels était liée une rente, cette carte était purement honorifique. Elle permettra toutefois plus tard de jouir par la suite de quelques avantages (réduction de chemin de fer, soins médicaux...). La Carte du feu sera suivie en avril 1933 par la création de l'Insigne Croix du Feu porté à la boutonnière par les titulaires de la Carte du Feu.

En février 1934, troisième étape : la création du bijou de la Croix du Feu qui honore les titulaires de la Carte du Feu. Tous ceux qui avaient reçu la "Carte du Feu" avaient droit automatiquement à la Croix du Feu. La carte faisait office de brevet. Cette croix en bronze, aux branches courtes et épaisses, fût officialisée par Arrêté-Royal du 6 février 1934, un des derniers arrêtés que le Roi Albert Ier signera. Cette distinction suit immédiatement la Médaille (ou la Croix) de l'Yser dans la hiérarchie des décorations belges. Elle ne pouvait pas être décernée à titre posthume.

Sur le grand rectangle de l'avert est représenté, avec aux bords verticaux une guirlande de lauriers, un champ de bataille désert : au premier plan un casque sur une baïonnette, à l'arrière, sur une petite élévation de terrain, un canon 75mm et un soleil rayonnant dissipant un nuage. Le revers montre dans le champ une couronne royale d'où partent 7 rayons ainsi qu'une palme de lauriers posée en face avec le texte latin "SALUS PATRIAE SUPREMA LEX" [Le salut de la patrie est la loi suprême]. Les dates "1914 / 1918" apparaissent en bas, à droite et le nom du gaveur A. Rombaux à gauche

## L'adieu aux armes

Une fois retraité, Vital Léonard ne coupera pas les ponts avec ses anciens frères d'arme. Bien au contraire puisqu'on le retrouve comme conseiller lorsque la Fraternelle du Génie de Namur sera créée en 1933. Le 8 avril 1939, le Capitaine-commandant Léonard cesse de faire partie du cadre de la réserve pour raisons de santé. Ayant été gazé pendant la première guerre, il en avait gardé un asthme tenace. Il est vrai également que ses prestations de rappel s'étaient très vite réduites, après avoir entamé une deuxième carrière que nous aborderons plus loin. Lorsqu'il quitte les cadres de réserve, il est élevé au rang **d'officier dans l'ordre de Léopold II avec glaives (12)** (Juillet 1939). Le décompte de son ancienneté indique au moment de la proposition favorable 32 ans 6 mois et 19 jours d'une carrière qui débuta sous le règne de Léopold II et tenant compte des bonifications et prestations dans le cadre de la réserve. Le port de glaives résulte d'un arrêté royal du 14 février 1939 relatif aux trois ordres nationaux (l'Ordre de Léopold, l'Ordre de la Couronne et l'Ordre de Léopold II) afin de désigner que la décoration a été décernée pour des services rendus en temps de guerre. En novembre 1939, il sera aussi élevé au rang **d'officier de l'ordre de Léopold (13)** (novembre 1939) reflet de son ancienneté dans la catégorie des officiers, périodes d'active et de rappels de réserve confondues. Cette distinction remplaçait celle de chevalier (2) et a préséance sur l'ordre de la Couronne dans le même grade.

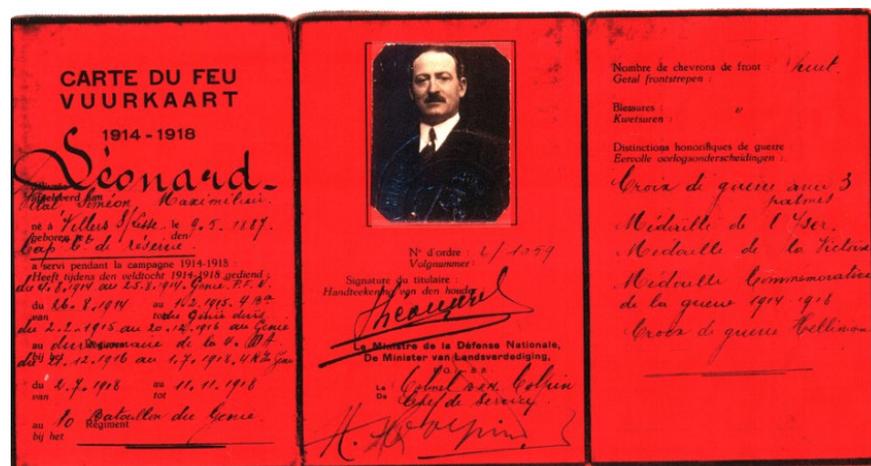


Fig 9-La Carte du Feu avec les états de service et distinctions honorifiques De Vuurkaart met de staat van de oorlogsdienst en eervolle onderscheidingen

## Une deuxième carrière bien remplie

C'est probablement son implication dans la vie associative namuroise et la notoriété qu'il a acquise lors des inondations de 1926 qui amèneront ce Jambois d'adoption de longue date à s'investir dans la politique locale. Dès octobre 1932, on le retrouve tête de liste du parti catholique lors des élections communales. Ce fut le début d'une carrière de mandataire communal de vingt années. Siégeant également au Conseil provincial après les élections de 1936, il y restera dix ans. Lors des élections communales du 16 octobre 1938, il sera réélu haut la main en tête d'une liste qui comptera 4 élus mais la liste des Intérêts Communaux conduite par le libéral Jean Materne conservant deux longueurs d'avance forme une coalition avec les élus socialistes (3 sièges)

Président de la Croix-Rouge de Jambes en 1939, administrateur du Foyer Jambois depuis 1941, animateur local de la Ligue du Coin de Terre (mouvement associatif mettant à la disposition des classes les plus modestes des lopins de terre destinés à la culture potagère), autant de terrains d'action supplémentaires où Vital Léonard mettra ses talents au service de la collectivité locale..

En mai 1940, Jambes ,comme beaucoup d'autres communes, connaît les défis de gestion du temps de guerre dans une situation des plus confuses: population ayant suivi en masse le chemin de l'exode, dégâts, difficulté de ravitaillement, services communaux quasi inexistantes, conseil communal présidé par un bourgmestre faisant fonction mais ne réunissant plus le quorum légal pour décider.

Le 15 mai 1940, la position de Namur tombe entre les mains allemandes. Vital Léonard s'absentera quelques jours et se justifiera lors du conseil communal du 6 juin :

*« En sa qualité d'officier pensionné avant la limite d'âge, il était à la disposition du Ministre de la Défense Nationale. En quittant Namur, il s'est rendu au commandement de l'arrière à Ypres, où il est arrivé le 18 mai où il a reçu l'ordre de rejoindre le Toulais (ndlr : incertitude quant à l'orthographe) avec des groupements de jeunes gens de 16 à 20 ans. Les diverses colonnes sont parvenues à le Crotoy (France) rive droite de la Somme, occupée par les Allemands. Dans l'impossibilité de regagner le front, il est rentré à Jambes le 26 mai. »*

La situation se régularise peu à peu, l'administration communale s'organise. Conseiller communal de l'opposition, Vital Léonard accepte de s'occuper des travaux de la commune et est élu échevin le 25 septembre 1940 en remplacement d'un échevin démissionnaire. La démission de Materne, bourgmestre élu en 1938 et celle de L'Hoest, bourgmestre faisant fonction depuis le 12 mai 1940 nécessitent la mise en place d'un nouveau bourgmestre faisant fonction dans un climat de crise politique locale en cette fin d'année. Celle-ci ne peut durer car il s'agit de faire barrage à la mise en place d'un bourgmestre rexiste. Vital Léonard relève le défi et est élu fin décembre 1940 tant par la majorité que par l'opposition comme le candidat du consensus à présenter aux autorités de tutelle. Cette présentation sera acceptée de telle sorte qu'il préside le collège dès sa première réunion en 1941.

En juillet 1943, Vital Léonard est écarté au profit de Célestin Renard, un membre influent de Rex, parti qui avait pourtant subi une débâcle aux élections communales de 1938 avec seulement 4,6% des voix. Vital Léonard contestera la légitimité de cette nomination mais restera échevin avec entre autres le ravitaillement dans ses attributions. Loin d'avoir versé dans la collaboration avec l'ennemi , il utilisera cette fonction pour la bonne cause.

Deux attestations de Jean Materne qui a repris ses fonctions de bourgmestre de Jambes à la libération en septembre 1944, synthétisent son statut de résistant dans les termes suivants :

*« Je soussigné Bourgmestre de la Commune de Jambe (sic) déclare sur l'honneur que le Commandant retraité V. Léonard, échevin de la Commune , a été arrêté comme otage pour son activité patriotique ,par les Allemands , le 22 mai 1944, incarcéré à la prison de Namur et libéré le 2 septembre 1944 » (20 décembre 1945).*

*« Je soussigné Bourgmestre de la Commune de Jambe certifie qu'il est à ma connaissance que depuis 1942 jusqu'à son arrestation, le Commandant retraité LEONARD, échevin de la commune de Jambe, dirigeait une organisation chargée du Ravitaillement des réfractaires et membres de groupements de Résistance » (12 janvier 1946).*

A l'issue des élections de 1946, celui qui fut échevin et bourgmestre ff tout en appartenant à l'opposition redeviendra conseiller communal après avoir rempli ses fonctions combien ingrates sous l'occupation.

En 1949, le Colonel De Ridder, chef de l'Office de la Résistance (et officier du Génie de surcroit) avalisera la citation qui lui fut soumise par le chef du groupement de la résistance armée en ces termes :

*« Membre des Insoumis, manifesta une grande activité dans divers domaines de la Résistance. Chef du groupe de Jambes, fut le fondateur et l'organisateur d'un important centre de ravitaillement pour résistants et réfractaires. Arrêté le 22 mai 1944, fut incarcéré à la prison de Namur et libéré le 2 septembre 1944 par l'avance Alliée. »*

Cette reconnaissance sera complétée par l'octroi du titre de Résistant par la presse clandestine en 1951. Vital Léonard faisait partie, en tant que relais, du réseau de distribution du journal « L'Insoumis ». Son dossier n'aborde pas sa participation à des actions de sabotage et pourtant, sa fille adoptive se souvient des explosifs cachés dans l'armoire parmi les pots de confiture, ses rentrées à la maison en se félicitant du coup qu'il avait porté aux « Boches » pendant ses sorties nocturnes, les perquisitions de l'occupant au domicile familial, son arrestation suite à une dénonciation d'une voisine...

Sur base de toutes ces activités patriotiques, Vital Léonard est nommé au grade de Major Honoraire par arrêté du Régent en date du 28 août 1946. Trois distinctions honorifiques viendront s'ajouter aux récompenses obtenues lors de sa carrière militaire dans l'active et la réserve :

### **La Croix du Prisonnier Politique 1940-1945 (14)**

Elle lui fut octroyée par l'Arrêté 115 du 18 novembre 1948. Elle était décernée aux Belges qui pendant la guerre, avaient été arrêtés comme prisonniers politiques. Cette croix argentée, établie le 13 novembre 1947, a souvent sur son ruban une barrette indiquant la période d'emprisonnement: sur la barrette se trouvent 1 à 4 étoiles, une étoile comptant pour 6 mois de prison. Si le décoré était emprisonné pour une période plus longue, une deuxième barrette avec le nombre d'étoiles qui convient est ajoutée à la première. Au cas où la croix est accordée à titre posthume, la personne à décorer n'ayant pas survécu à son emprisonnement, une barrette en émail noir est mise - éventuellement au dessus de la barrette normale- sur le ruban et sa veuve, sa mère ou son père peuvent porter la décoration. Assez étonnamment, ce privilège n'était pas prévu pour les proches lorsqu'il s'agissait d'une prisonnière politique morte en captivité.

L'avvers de la Croix de Prisonnier Politique porte, dans le médaillon, un triangle rouge, la pointe en bas, avec une lettre "B" en émail noir (B pour Belgique) rappelant l'emblème en tissu de classification utilisée par les nazis et que les prisonniers politiques devaient porter sur la poitrine. Le ruban est blanc avec des rayures en bleu clair, symbolisant l'uniforme des prisonniers.

Le revers porte l'inscription 1940-1945 à l'intérieur d'un cercle noir.

### **La médaille de bronze de la Reconnaissance Belge, avec Croix Rouge (15)**

Cette médaille fût créée le 1 août 1945 par arrêté du Prince-Régent Charles en trois classes : les médailles en or, argent et bronze. Vital Léonard la reçut par Arrêté du 10 octobre 1951.

Les ayant-droits étaient des civils, Belges ou étrangers, qui pendant la guerre avaient démontré leur dévouement à la patrie par un acte de courage sur le plan humanitaire. L'avvers

montre une femme voilée, personnifiant la Belgique, avec une épée dans la main droite, saluant. Le revers porte la mention « PATRIA GRATA ». [La Patrie reconnaissante]

Le ruban est vert pour symboliser l'espoir, au centre deux lignes rouges rappelant le sang et les bords noirs évoquent le caractère clandestin du mouvement.

Si l'intérieur de la couronne en feuilles de laurier comporte une croix grecque en rouge émail, la médaille était destinée à récompenser des dévouements envers les malades et blessés. Sa qualité de président de la Croix-Rouge de Jambes depuis 1939 explique l'attribution de cette médaille.

### **La Médaille du Résistant Civil (16)**

Elle lui fut décernée par Arrêté Royal 740 du 17 juin 1953.

Cette médaille en bronze fût créée le 21 mars 1951 et décernée aux membres de la Résistance Civile, reconnus ainsi par la loi du 24 septembre 1946. L'avert montre un homme, se libérant des chaînes autour de ses bras, avec une femme derrière lui. Le revers porte la mention « RESTITERUNT » [Ils résistèrent]

Le ruban est vert, symbole de l'espoir avec 2 lignes rouges au milieu, symbole du sang des victimes et bordé de noir pour rappeler le caractère clandestin du mouvement.

## **Epilogue**

Vital Léonard s'éteindra le 11 octobre 1955 à l'âge de 68 ans au terme d'une vie bien remplie.

Les nombreux éloges funèbres prononcés à la levée du corps saluèrent un homme d'exception : homme intègre, générosité inépuisable, concitoyen exemplaire, dévouement envers les malades et blessés, gratitude pour sa conduite lors des inondations de 1926.

Eloge funèbre académique de circonstance? Nullement! Faisons à nouveau appel à un témoin privilégié : sa fille adoptive et fille d'Alfred Stevenne, commissaire de police de Jambes, résistant et déporté vers les camps de concentration allemands dont il ne reviendra pas. Elle nous rapporte une conversation tenue entre Vital Léonard et la mère de celui-ci en 1932 :

-Vital, vous allez quitter l'armée ?

-Oui, mère

-Vital, pour faire de la politique ?

-Oui, mère

-Vital, vous allez vous ruiner !

Fin de la guerre, Vital Léonard se verra obliger de vendre la maison dont il était propriétaire à Jambes, résultat d'une générosité sans bornes pendant de longues années en faveur des plus démunis .

Elus de la Nation, représentant du Ministre de la Défense Nationale, mandataires provinciaux et locaux, autorités militaires et d'anciens frères



Fig 10-Levée du Corps devant la mortuaire

d'arme, représentants de la vie associative locale, délégations des écoles et associations patriotiques, tous étaient présent le jour des funérailles. Cette foule joignait le geste d'une présence émue aux paroles prononcées en ce 15 octobre 1955.

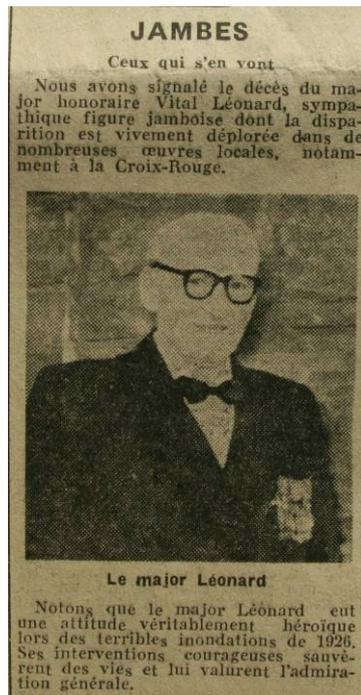


Fig 11-Hommage à Vital léonard

Témoin d'une mémoire collective vivace et reconnaissante, « Vers l'Avenir », journal namurois, s'était fait le devoir, deux jours avant les obsèques, de qualifier d'héroïque le rôle de Vital Léonard lors des inondations de 1926.

Sur le chemin entre la mortuaire et l'église de Jambes, le cortège funèbre fit un arrêt devant le monument aux morts de la commune.

Dernier acte d'un vétéran qui avait fait sienne la devise de la Croix du Feu : SALUS PATRIAE SUPREMA LEX !

#### Sources :

- Dossier personnel - Centre de Documentation -Musée Royal de l'Armée
- Règlement A83-Instruction relative à l'octroi des distinctions honorifiques-MDN-1956
- H.QUINOT- Recueil illustré des Ordres de chevalerie et décorations belges de 1830 à 1963
- Livre d'Or de la Carte du Feu-Bruxelles-Maison d'Editions J.Rosez-1934-1935 page 355
- BOUILLOT & STEVINS- Origines et Evolution du Génie-Historique du 4e Genie-1973
- L.MALEVÉ(Général honoraire)-Historique du Génie de Namur-Namur-Godenne-1933
- N.WOUTERS- Oorlogsburgemeesters 40/44-Lokaal bestuur in België en collaboratie-Tielt-Lannoo-2004
- « Vers L'Avenir »-Octobre 1938 et Octobre 1955
- « Le Patriote Illustré »-21 janvier 1923
- Registres des délibérations du Conseil communal et du Collège Echevinal de Jambes (1932-1950)-Archives de la ville de Namur (avec nos remerciements à Mr Nicolas Bruaux pour son aide)
- <http://collections.14-18.skynetblogs.be> : l'excellent blog de Mr Christian Letenre, membre de l'asbl Musée du Génie et à qui nous devons la reproduction de la photo 1
- Entretien avec Mme Annie Stevenne-Léonard, fille adoptive des époux Léonard-Grégoire, en visite au Musée du Génie le 22 février 2012

**MAJOR HONORAIRE VITAL LEONARD - Ere-MAJOOR VITAL LEONARD**

**DECORATIONS (AVANT 1933) – ERETEKENS (VÓÓR 1933)**



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10

**DECORATIONS (APRES 1933) – ERETEKENS (NA 1933)**



11



12



13



14



15



16